

Le procès des Trente dans la *Gazette des tribunaux*

La Gazette des tribunaux

6 août 1894

Table des matières

Audience du 6 août	4
Acte d'accusation	6
Interrogatoires des accusés	15
Interrogatoire de Ledot	15
Interrogatoire de Chatel	16
Interrogatoire d'Aguelli	17
Interrogatoire de Bastard	17
Interrogatoire de Paul Bernard	18
Interrogatoire de Brunet	19
Interrogatoire de Billon	19
Interrogatoire de Soubrier	19
Interrogatoire de Daressy	20
Interrogatoire de Tramcourt	20
Interrogatoire de Chambon	20
Interrogatoire de Malmeret	21
 Audience du 7 août	 22
Interrogatoire de Fénéon	23
Interrogatoire de Matha	25
Interrogatoire d'Ortiz	26
Interrogatoire de Chericotti	29
Interrogatoire de Bertani	30
Interrogatoire de Liégeois	31
Interrogatoire de la femme Milanaccio	31
Interrogatoire de la fille Cazal	32
Interrogatoire de la femme Chericotti	32
Interrogatoire de la femme Belotti	32
Interrogatoire de Belotti	32
Audition des témoins	33

Présidence de M. Dayras, conseiller- Cour d'Assises de la Seine.

Audience du 6 août

Aujourd'hui commence, devant la Cour d'Assises, une grave et longue affaire, dans laquelle le ministère public demande la première application de la loi du 18 décembre 1893 relative aux associations de malfaiteurs.

Les précautions d'usage ont été prises, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Palais. De nombreux gardes surveillent toutes les issues. A midi, les vingt-cinq accusés sont introduits dans la salle d'audience. C'est dans celle-ci que M. le président procède au tirage du jury de jugement, les accusés étant trop nombreux pour que cette opération puisse avoir lieu, comme d'habitude, en chambre du conseil.

Un assesseur est adjoint à la Cour et deux jurés supplémentaires sont tirés au sort en raison de la longueur présumée des débats. L'affaire est en effet indiquée pour toute la semaine.

Parmi les accusés, se trouvent des littérateurs, des journalistes, un peintre, des ouvriers, des employés ; quatre femmes sont plus particulièrement compromises dans des vols reprochés à certains des accusés. Au premier rang on voit M. Jean Grave, dont on se rappelle la comparution devant le jury et la condamnation, le 24 février dernier, pour ses théories anarchistes. A côté de lui est assis M. Sébastien Faure, orateur disert, qu'on qualifie d'ordinaire d'avocat des anarchistes.

Plus loin, c'est M. Fénéon, grand, maigre aux traits durs et impassibles, les lèvres rasées, ne portant qu'une barbiche au menton ; quand il a été arrêté, il était commis principal au ministère de la guerre.

Cinq accusés sont en fuite : Paul Reclus, Constant Martin, Jean Pouget, Louis Duprat et Alexandre Cohen.

Les accusés occupent non seulement les places habituelles, mais aussi tous les bancs de la presse, à laquelle des tables ont été réservées dans la salle.

L'assistance est peu nombreuse et se compose en grande majorité d'avocats en robe.

Sur la table des pièces à conviction, on remarque un certain nombre d'objets provenant des vols reprochés à plusieurs accusés, de lettres et de brochures ; il y a aussi le flacon, à demi plein de mercure, qui a été saisi chez Fénéon.

Aux questions d'usage qui leur sont posées par M. le président, les accusés déclarent se nommer :

- Grave (Jean), né le 16 octobre 1854 au Breuil (Puy-de-Dôme).
- Faure (Sébastien), né le 6 janvier 1858 à Saint-Etienne.
- Ledot (Julien), homme de lettres, né à Bourges, le 29 octobre 1852.
- Chatel (Charles), homme de lettres, né à Paris, le 8 octobre 1868.
- Agueli (Gustave-Jean), né à Sala (Suède), le 24 mai 1869, élève des beaux-arts.
- Bastard (Elisée-Joseph), né à Bornel (Oise), le 20 janvier 1871.
- Bernard (Paul-Auguste), né à Crest (Drôme), le 26 octobre 1861, représentant de commerce.
- Brunet (Georges), né à Paris, le 27 février 1868, menuisier.
- Billon (Gabriel-André), né le 27 octobre 1872, à Boulogne-sur-Seine, compositeur-typographe.
- Soubrier (François), né à Livinhac-le-Haut (Aveyron), le 8 février 1855, brûleur de café.
- Daressy (Pierre), né à Chenin (Haute-Garonne), le 23 juillet 1854.
- Tramcourt (Albert), né à Creil (Oise), le 10 octobre 1866, mécanicien.

- Chambon (Raoul), né à Valréas (Vaucluse), le 13 juillet 1873, lithographe.
- Malmeret ou Malmaret (Joseph), né le 20 novembre 1865 à Lyon.
- Fénéon (Louis-Félix-Jules-Alexandre), employé au ministère de la guerre, né à Turin (Italie), le 29 juin 1861.
- Matha (Armand), publiciste, né à Casteljalous (Lot-et-Garonne), le 10 avril 1861.
- Ortiz (Philippe-Léon), né à Paris, le 18 novembre 1868.
- Chericotti (Paul), né à Milan (Italie), le 1er mars 1858.
- Bertani (Orsini), né à Florence (Italie), le 26 juillet 1869.
- Liégeois (François), né à Vilette (Meurthe-et-Moselle), le 14 octobre 1868.
- Femme Milanaccio (Marie Gonini), née le 23 juin 1865, à Turin (Italie).
- Fille Cazal (Antoinette), née au Falgoux (Cantal), âgée de vingt-huit ans.
- Femme Chericotti, née le 30 août 1865, à Paris.
- Femme Belotti (Victorine Turcano), née le 12 mai 1839, à Saint-Maurice (Italie).
- Belotti, âgé de trente ans, fils de l'accusée précédente.

M. l'avocat général Bulot occupe le siège du ministère public.

Au banc de la défense sont assis : *Maîtres de St-Auban, Desplas, Ee Chapelain, Aubin, Bouguereau, Lagasse, Ponthés, Paul Morel, Lévy-Alvarez, Albert Crémieux, Laureau, Oster, Kinon, Duroyaume, Demange, Justal, Careste, Deshayes St-Mery, Gauthier-Rougeville, Blondout, de Dammartin, Gaye et Félicien Paris.*

Acte d'accusation

M. le greffier Wilmès donne lecture de l'acte d'accusation qui est ainsi conçu :

Les accusés appartiennent à une secte qui établit entre tous ses adeptes des liens de compagnonnage, qui a pour but la destruction de toute société, et pour moyens d'action le vol, le pillage, l'incendie et l'assassinat. Dans cette secte, chacun concourt au but suivant son tempérament et ses facultés, l'un en commettant le crime, les autres en amenant à le commettre par l'excitation et par l'assistance ; le criminel trouve l'une et l'autre chez des compagnons qui, en relations habituelles les uns avec les autres, forment des groupes agissant sous l'influence d'une inspiration commune. Ces groupes constituent des centres de propagande, des refuges pour les compagnons étrangers, des appuis pour l'individu apte ou déterminé au crime. Conférences, prédications, publications, moyens matériels d'action, cet individu y rencontre toutes les excitations et toutes les ressources qui le mettront en état de réaliser par un crime individuel le but auquel tend l'effort commun.

Jean Grave

Jean Grave, dont les débuts ont été très humbles, est un homme de lettres d'une réelle valeur.

Il semble avoir conçu le plan selon lequel devait se développer le parti anarchiste ; il l'a, en tout cas, exposé le premier dans une brochure parue en 1883, sous le pseudonyme de Jehan Levagre, avec la mention « Publication du groupe des V^e et XIII^e arrondissements », qui révèle l'existence, dès cette époque, d'une association d'anarchistes.

Dans cet écrit, Jean Grave érige en principe « que la propagande ouverte doit servir de plastron à la propagande par les actes, secrète celle-là ; qu'elle doit lui fournir les moyens d'action qui sont les hommes, l'argent et les relations ; et qu'elle doit surtout contribuer à mettre en lumière les actes accomplis en les commentant, etc. »

Jean Grave préconise l'idée de la fondation de groupes d'études « qui doivent servir à nouer les relations partout où l'on pourra les établir. »

Ailleurs, il signale les inconvénients d'une caisse centrale, et engage les adhérents à se fréquenter continuellement, afin d'arriver à se connaître assez pour que l'anarchiste décidé à commettre un acte de propagande par le fait, et ayant, pour cet acte, besoin d'argent, puisse toujours en trouver chez d'autres compagnons, sans formalités, sans explications.

Jean Grave a toujours suivi fidèlement les règles qu'il avait tracées : directeur du journal *la Révolte*, il y a exalté les méfaits des anarchistes, l'attentat dirigé contre la Société de Carmaux, par Emile Henry, la tentative d'assassinat comise par Léauthier ; il a fait l'éloge des voleurs Schouppe, Pini et Duval. Il s'est servi aussi de son journal pour provoquer dans une intention criminelle des souscriptions qui, centralisées par Paul Reclus, avaient un triple but : la propagande révolutionnaire, l'assistance des détenus et la distribution de brochures. — Jean Grave a fait ensuite paraître une seconde brochure intitulée : *La Société mourante et l'anarchie*, dans laquelle il a fait appel aux pires violences. Les excitations contenues dans cet ouvrage ont motivé contre lui, en 1894, une condamnation à deux ans d'emprisonnement.

Dans le journal *la Révolte*, Jean Grave continua, après le 19 décembre 1893, à fournir aux affiliés les moyens de correspondre à l'aide des articles intitulés « Petite correspondance » et « communications et correspondances », à provoquer des souscriptions dont la destination était bien connue, à mettre enfin lui-même, par sa correspondance personnelle, les anarchistes en rapport les uns avec les autres. Il est donc constant qu'il a existé entre Jean Grave et diverses personnes, pendant de longues années et jusqu'à son arrestation, une entente établie en vue de préparer et de favoriser les actes dits de propagande par le fait.

Sébastien Faure

Sébastien Faure, qui appartient à une famille aisée, a reçu une instruction supérieure. Il est doué d'un véritable talent de parole ; il a été en quelque sorte le commis-voyageur des doctrines anarchistes en province, déterminant la création de groupes d'études formés sous l'inspiration de Jean Grave et servant activement d'intermédiaire entre les uns et les autres. S'il a fréquemment eu soin de prendre à témoin ses auditeurs de la modération de sa parole, il a été en réalité (des documents irréfutables l'établissent) en parfait accord avec ceux de ses amis qui recouraient à la propagande par le fait. Tout en s'abstenant d'écrire dans *la Révolte* et *le Père Peinard*, il faisait annoncer régulièrement dans ces journaux ses conférences, qui, en suscitant des vocations horticides [ou : homicides], ont obtenu le succès qu'il avait rêvé. Le 12 novembre 1893, Léauthier, entraîné par ses discours et fier de se dire son élève, l'avise qu'il va se livrer à un acte de propagande par le fait, et Sébastien Faure ne dissimule pas la joie que lui cause l'attitude de son disciple.

Après l'attentat de Vaillant, Sébastien Faure lui envoie de Marseille un mandat de cinq francs, en témoignage de sympathie. En mars 1892, il fonde à Mar-

seille, le journal *l'Agitateur* et y fait l'apologie des crimes récemment commis en France et à l'étranger. Vers la même époque, il publie un almanach anarchiste dans lequel on lit : « Nous approuvons : 1° Pini volant, 2° Pini affectant à la propagande le produit de son vol, 3° Pini revendiquant fièrement en Cour d'Assises l'acte qui l'y a fait traduire ». Et Sébastien Faure commente sa triple proposition en déclarant que le vol, qui doit toujours être approuvé, est toujours méritoire « alors même que le voleur se sert du produit de son vol pour vivre en parasite ou en exploiteur. » Il y a, d'autre part, des preuves certaines de l'affiliation de cet accusé à divers groupes tombant sous le coup de la loi. Une lettre adressée par lui le 26 novembre 1892, aux compagnons du *Falot cherbourgeois* démontre qu'il y avait dans la région lyonnaise une organisation anarchiste dont il avait été l'âme.

En relations suivies avec Paul Reclus, il a reçu de lui une série de lettres prouvant d'une manière irréfutable que, notamment, le 4 février 1892, tous deux conféraient avec diverses personnes, dans un but criminel. L'ensemble de cette correspondance atteste qu'il y avait entre Sébastien Faure et Reclus des comptes d'argent dont la provenance assez obscure établit que les individus composant les groupes anarchistes ont suffisamment mis en commun leurs idées et même leurs ressources pour que le mot d'entente caractérise leur concert coupable. Du reste, le contact des hommes d'action du parti n'effrayait pas Paul Reclus, qui écrivait de Nancy à Sébastien Faure « qu'il y avait dans cette ville des copains sérieux ». On sait d'ailleurs ce qu'il entend par cette expression, puisque Pauwels était au nombre de ces « copains sérieux ». Les théoriciens, tels que Paul Reclus et Sébastien Faure, se reliaient ainsi directement aux agents d'exécution, voleurs ou assassins, suivant en cela une voie logique indiquée notamment par Fortuné Henry en ces termes : « Donc, cher Faure, toujours en avant. « Espérons que bientôt une période d'action suivra « cette période de parlote. »

Tous ces faits, antérieurs d'ailleurs à la loi du 18 décembre 1893, se rattachent sans interruption à des faits n'ayant précédé que de bien peu l'arrestation de Sébastien Faure, opérée le 19 février 1894 ; des uns et des autres, il résulte que l'entente criminelle n'a pas cessé d'exister. En décembre 1893 et en janvier 1894, Sébastien Faure a fait dans le Rhône, la Loire et les Bouches-du-Rhône, diverses conférences au cours desquelles la modération voulue du langage n'excluait en rien les violences de la doctrine. A la même époque, il a pris part journellement à des conciliabules tenus chez l'accusé Duprat et il a correspondu avec l'accusé Paul Bernard, homme d'action très dangereux, à l'effet de tirer parti, au point de vue pécuniaire, des lettres de Vaillant.

Paul Reclus

Paul Reclus est un ingénieur des arts et manufactures, Il compte parmi ses parents des hommes de science et des penseurs éminents, dont le plus illustre, son oncle, Élisée Reclus, professe, comme lui, les doctrines anti-sociales les plus funestes. D'un tempérament actif, Paul Reclus est bientôt sorti de la spéculation pure pour se livrer au prosélytisme et a conquis presque immédiatement une des premières places parmi les anarchistes. Sa propagande était discrète et individuelle, mais elle savait inspirer une aveugle confiance ; avant de commettre son crime, c'est de lui que Vaillant sollicite les fonds dont il a besoin ; c'est encore à lui qu'il s'adresse au moment même d'agir, et c'est lui qu'il charge de

ses suprêmes recommandations ; c'est enfin chez lui que Pauwels se cache, en 1891, quand il est traqué par la police.

Paul Reclus s'était, en outre, donné pour mission particulière d'organiser les finances du parti ; à cet égard, il a lui-même défini son rôle dans une lettre qu'il a écrite le 28 décembre 1893 à M. le juge d'instruction Meyer. Il y explique les motifs de sa fuite en disant que pour se disculper « il aurait eu à divulguer » la comptabilité des fonds confiés à sa garde et à « fournir ainsi les noms de plusieurs braves amis, dont « quelques-uns, étrangers, eussent été expulsés ». Les recherches faites pour découvrir le lieu de sa retraite ont été infructueuses.

Constant Martin

Autour de Jean Grave, de Sébastien Faure et de Paul Reclus, que tous considéraient comme des maîtres, se groupaient des disciples, les uns lettrés comme Ledot, Agneli, Chatel et Pouget ; les autres, hommes d'action, comme Bastard, Paul Bernard, Daressy, Soubrier, Brunet, Billon, Tramcourt, Chambon et Maimeret, tous avec des tendances diverses également dangereuses. Deux individus, qui ont rempli un rôle tout spécial, Constant Martin et Duprat, leur servaient de trait d'union. L'un et l'autre ont su être indispensables et rendre au parti anarchiste d'inappréciables services. Constant Martin, ancien blanquiste, ayant évolué depuis 1883 vers l'anarchie, a été en relation directe et constante avec Sébastien Faure et a été préposé, sous la direction de Paul Reclus, à ce qui, dans une société régulière, s'appellerait la « comptabilité espèces ». Trésorier des compagnons, il a de plus utilisé ses nombreux séjours à l'étranger pour mettre en rapport les anarchistes français avec ceux de Londres, de Bruxelles, de Milan, etc. La crémèrie qu'il tenait rue Joquelet était en quelque sorte un lieu d'asile et un centre de renseignements pour tous les malfaiteurs internationaux se réclamant de l'anarchie.

Duprat

Duprat, ancien ouvrier tailleur, devenu marchand de vin, s'est signalé, vers 1883, dans les réunions anarchistes, par la violence de son langage. Rédacteur de l'Indicateur anarchiste, il était affilié aux groupes les plus remuants, passait pour un militant des plus énergiques, s'occupait activement de propagande et avait noué des relations avec l'étranger. A partir de 1890, son établissement, sis rue Ramey, 11, a été un des centres principaux où les anarchistes de tous les pays tenaient leurs conciliabules ; un dépôt pour les brochures de propagande y avait été établi.

Ledot

Ledot a fait en novembre 1893 un voyage à Bruxelles pour se mettre en communication avec des anarchistes belges. Rédacteur de la *Révolution*, il y était chargé de l'article périodique intitulé « Mouvement social ». A partir de l'arrestation de Jean Grave, il l'a remplacé comme administrateur du journal. Il a continué, en cette qualité, après la promulgation de la loi du 18 décembre 1893, à faire ouvertement la propagande par écrit et à recueillir des fonds pour son extension. Un article inséré par lui dans la *Révolution*, à la date des 13 et 20 janvier 1894, est un appel non dissimulé à l'emploi des explosifs.

Un article publié peu après dans le numéro des 17 et 24 février, quelques jours avant l'attentat qui a été commis à Liège, signale les « bonnes nouvelles » qui arrivent de cette ville, « où les camarades paraissent » sortir de l'indifférence et où un nouvel essor va être « donné à la propagande... »

Chatel et Agnelli

Chatel et Aguelli, qui habitaient ensemble, font profession de se livrer exclusivement à des occupations philosophiques, littéraires et artistiques, et d'admirer seulement en « dillettanti », à qui l'action ne saurait convenir, ce qu'ils trouvent « d'esthétique dans les beaux gestes de l'anarchie ». En réalité, il n'y a là qu'une attitude destinée à voiler une coopération très active à l'œuvre de l'anarchie. Chatel a fondé la *Revue anarchiste*. Après avoir été gérant de *l'En Dehors*, il a collaboré à la *Revue libertaire* et y a fait paraître des articles mettant en relief, pour les exalter, tous les crimes des compagnons.

On a saisi en la possession d'Aguelli une lettre, non signée, datée du 5 février 1894 et dont l'auteur, paraissant s'exprimer au nom d'un groupe anarchiste de Bruxelles, se lamente au sujet de la disparition de *la Révolte* et demande des renseignements afin de reprendre en Belgique la publication de ce journal. Les termes de cet écrit établissent surabondamment l'affiliation de son auteur, comme de son destinataire, à l'entente anarchiste.

Pouget

Pouget, ancien employé de commerce, ayant reçu une instruction complète, a créé et rédigé *le Père Peinard*, l'un des organes les plus violents du parti. Il a préconisé à maintes reprises, dans les réunions, l'emploi des explosifs. La correspondance versée au dossier révèle qu'une entente s'était établie entre lui et divers anarchistes de province. Pouget est en fuite.

Bastard

Bastard fait partie du groupe des hommes d'action, peu capables de propagande écrite, mais prêts à tous les crimes; c'était un ami intime de Pauwels. Au moment de son arrestation, il a tenu ce propos : « Cette fois-ci je monterai la butte de monte-à-regret, j'embrasserai la veuve ! » Connue comme l'un des orateurs les plus virulents des réunions anarchistes et des conciliabules tenus chez Duprat, il n'a jamais cessé, depuis 1891, de se livrer à une propagande active.

Paul Bernard

Paul Bernard était à Barcelone au moment de l'explosion du théâtre de cette ville. Il a été arrêté et longtemps détenu, puis relâché, faute de preuves suffisantes. Il est toujours en rapport avec les anarchistes espagnols. Sébastien Faure a en lui une grande confiance; c'est à lui qu'il a remis les lettres de Vaillant et c'est lui qu'il a chargé d'en faire argent.

Brunet

Brunet, ouvrier menuisier, a fréquemment soutenu, dans les réunions, la doctrine du droit au vol; il y a fait l'éloge de Ravachol et de Duval, etc. Il résulte d'une lettre du 30 janvier 1892, signée « Guillaume » et saisie chez Sébastien Faure, que Brunet était considéré dans le parti comme faisant autorité à l'égal de Malato, Pouget, Courtelier, Emile Henry, Matha, Tresse, etc., etc. Jusqu'au jour de son arrestation, il a continué son œuvre de propagande et a assisté « aux soirées familiales » de Duprat.

Billon

Billon, ouvrier typographe, est à peine majeur. Il a parcouru les campagnes pour répandre les théories anarchistes, jusqu'au jour où il a été poursuivi comme vagabond. Il résulte d'une lettre sans date et sans signature, qu'un compagnon de province lui demande de l'initier « afin qu'il puisse travailler pour la cause » dans l'endroit où il se trouve, voulant se tenir à la « hauteur de Vaillant et

autres, qui, jusqu'au bout de « la culbute, ont affirmé et défendu vaillamment l'idée « pour la réussite de laquelle nous vivons ». Un brouillon de lettre, écrit par Billon, fait connaître qu'ultérieurement à la loi du 18 décembre 1893, « il a fait de la propagande de toutes les manières possibles, jetant la graine à tous les vents ».

Soubrier

Soubrier, qui était mineur à Decazeville, lors de l'assassinat de l'ingénieur Watrin, s'est lancé dans le mouvement anarchiste. On a trouvé chez lui un cahier donnant le compte rendu de plusieurs réunions anarchistes du *Cercle international*. Au cours de la réunion du 1er août 1892, à laquelle Soubrier a assisté, l'un des orateurs faisant allusion à la saisie faite par la police d'un dépôt de matières explosives a dit « que, si rien n'avait été découvert, on aurait eu à bref délai de joyeuses surprises. » Ces paroles ne laissent aucun doute sur les sentiments des affiliés du « Cercle international » et sur le but qu'ils visaient.

Daressy

Daressy, ouvrier cordonnier, a centralisé les correspondances des anarchistes qui, isolés dans les campagnes, demandaient qu'on leur envoyât des journaux et des brochures pour la propagande. Une note insérée dans le numéro de *la Révolte*, en date des 28 octobre et 3 novembre 1893, avise les intéressés de cette organisation et indique l'adresse de Daressy. Certains compagnons le considéraient, d'ailleurs, comme un homme d'action capable de se livrer à la propagande par le fait ; ainsi, le 15 janvier dernier, un inconnu lui a expédié par la poste un écrit contenant la formule de divers explosifs et des dessins donnant très exactement les plans d'une bombe à mèche chargée à la poudre chloratée, et de l'amorçage d'un engin quelconque avec une amorse électrique au fulminate de mercure.

Tramcourt

Tramcourt, qui est un repris de justice, a pendant quelque temps habité l'Angleterre. Il a entretenu une correspondance active avec des compagnons réfugiés dans ce pays. On a saisi chez lui une lettre, datée de Londres, le 26 décembre 1893, dans laquelle un anarchiste anonyme, qui paraît être en étroite relation d'amitié avec Tramcourt, l'informe que « la guerre est déclarée, qu'il n'y a plus qu'à se défendre » et l'invite à dire à son « oncle qu'il est encore plus résolu qu'avant ».

Chambon

Chambon, originaire de Valréas (Vaucluse), s'est fait connaître comme affilié militant à Lyon, où, sous un faux nom, il avait loué une chambre pour donner asile aux anarchistes de passage. Il s'est maintenu constamment en rapport avec les compagnons fixés à Londres, dont le quartier général est établi 30, Fitzroy-Square. Au moment de son arrestation, Chambon a essayé de faire disparaître, en l'avalant, un écrit contenant un appel adressé aux anarchistes en vue d'une action immédiate. Un autre écrit, émanant de lui, intitulé : « Recette culinaire », annonçait la publication prochaine d'une sorte de manuel pour la confection des engins explosifs.

Malmeret

Malmeret, graveur-lithographe, a fondé à Valréas un groupe d'études ; à Paris, il se cachait sous de faux noms. Quoiqu'il prétende s'être retiré complètement du mouvement anarchiste, il résulte des renseignements recueillis sur lui, qu'il

se proposait de faire paraître un opuscule fournissant des formules chimiques pour la fabrication des bombes.

Tous ces accusés sont poursuivis à raison de l'entente établie dans le but de préparer ou de commettre des attentats contre les personnes ou les propriétés. D'autres accusés ont, de plus, passé de la préparation à l'action. Leur chef est Ortiz, qui se relie aux anarchistes sus-désignés par l'intermédiaire de Constant Martin. Les principaux auxiliaires ont été la fille Cazal, sa maîtresse, Bertini, Chericotti, Liégeois, la veuve Milanaccio, qui a pour amant Bertini, la femme Chericotti, la veuve Belloti et son fils Louis Belloti. Le caractère de cette bande est le cosmopolitisme, non seulement par tendance, mais par origine et par habitude. La plupart des sus-nommés, en effet, étrangers de naissance, séjournaient fréquemment à Londres, où ils trafiquaient du produit de leurs vols. Ortiz et Chericotti ont notamment fait partie du groupe secret d'action ayant son siège dans cette ville et qui avait pour but le cambriolage sur le continent.

Ortiz

Ortiz, fils d'un Mexicain et d'une Polonaise, a terminé ses études au collège Chaptal comme boursier de la ville de Paris. Entré en 1887 à la *Révolution cosmopolite*, il a publié immédiatement un article de provocation au pillage en même temps qu'un rédacteur de cette revue y insérait un article invitant à l'action individuelle et à la propagande par le fait. Lorsque l'anarchiste Schouppe, condamné aux travaux forcés, revint en France, après son évasion, et commit au préjudice du sieur Flandrin le vol relaté plus loin, ce fut Ortiz qui lui donna asile et qui, pour lui créer un alibi, écrivit de sa main à la femme Schouppe une lettre qu'il signa Schouppe et qu'il fit mettre à la poste à Brooklyn (New-York), le 15 août 1892. Son entente avec Schouppe est donc certaine. Ortiz était intimement lié avec Emile Henry.

Dans la nuit du 13 au 14 août 1892 à Abbeville, plusieurs malfaiteurs ont pénétré, à l'aide de fausses clefs, dans la maison de M. Flandrin; après avoir fracturé plusieurs portes, ils ont brisé un coffre-fort et ont fait main-basse sur des titres représentant une valeur d'environ quatre cent mille francs, une certaine quantité de couverts et de pièces d'argenterie, etc.

Schouppe a été condamné comme auteur principal de cette soustraction frauduleuse. Manheim et Crespin l'ont été comme complices par recel. Tous deux, directeurs à Paris d'une sorte d'agence interlope pour la négociation en Angleterre des titres dérobés, ont révélé à la justice, après le verdict du jury, que Ortiz, l'un des coupables, lui avait échappé. En effet, en septembre 1892, Manheim s'était rendu à Londres pour s'entendre au sujet de la vente de certaines des valeurs volées, avec Morocco, anarchiste bien connu, qui s'occupe spécialement en Angleterre des affaires de ce genre. Il s'y rencontra avec Ortiz, parti de France immédiatement après le crime, pour céder à Morocco divers des titres dont il n'ignorait aucunement l'origine frauduleuse.

Le vol de Ficquefleur

Pendant la nuit du 7 au 8 janvier 1893, à Ficquefleur-Equanville (Eure), trois individus masqués et armés de stylets se sont introduits par effraction dans l'habitation des dames Postel et Moulin pendant qu'un quatrième faisait le guet au dehors. Ils se firent, par menaces, remettre les clefs et s'emparèrent de la somme de 1,100 francs en billets et en espèces métalliques, de divers bijoux et d'une liasse de récépissés constatant le dépôt dans un établissement de crédit de valeurs représentant un capital de 800,000 francs. Cela fait, ils lièrent leurs

victimes et assurèrent ainsi leur fuite. Ces malfaiteurs étaient vêtus bourgeoisement et s'exprimaient avec correction ; l'un d'eux répondait au signalement d'Ortiz et un autre à celui d'Emile Henry. Or, du 21 décembre 1892 au commencement de janvier 1893, trois hommes, parmi lesquels deux répondaient aux mêmes signalements, avaient séjourné dans la région et particulièrement à la Rivière-Saint-Sauveur, sous le prétexte de chercher une usine pour y monter une grande industrie. L'un d'eux, sous le nom de Jean Nicole, se donnait comme ingénieur ; l'autre, sous celui de Robert Philpott, comme le fils d'un riche négociant anglais, bailleur de fonds de la future affaire. Le troisième se faisait appeler Martin Alexandre.

Le 7 janvier, jour du vol, quatre individus, qui ont été évidemment les auteurs, passèrent la soirée à Honfleur, chez le sieur Racignol, cafetier. Le lendemain de grand matin, on les revit venant de Ficquefleur et regagnant Honfleur à pied. Plusieurs habitants de la Rivière-Saint-Sauveur, et notamment le maire de cette commune, ont formellement reconnu Ortiz comme étant le faux Nicole et Emile Henry comme étant le faux Philpott. Emile Henry a d'ailleurs fourni une preuve matérielle de sa culpabilité ; n'ayant pu tirer parti des récépissés soustraits à la dame Postel, il les lui a retournés de Londres, en y joignant une lettre dans laquelle il invitait sa victime à lui faire parvenir en échange une somme de 30,000 francs. Cet écrit n'est pas signé d'Emile Henry, mais son authenticité a été vérifiée et est indiscutable.

Vol Demagnez

Bertini est intimement lié avec Ortiz ; ils étaient d'ailleurs ensemble lors de leur arrestation, opérée sur la voie publique le 19 mars 1894. Ortiz était à ce moment porteur d'un revolver et Bertini d'un pistolet. Chéricotti, expulsé de France comme anarchiste dangereux, y était indûment rentré et, sous le faux nom de Laurent, s'était réfugié, lui aussi, boulevard Brune, no 1. Quant à Ortiz, qui est son ami, il dissimulait son identité ; il logeait route de Flandre, 66, à Pantin, avec la fille Cazal, sa maîtresse, dont il avait pris le nom. Une perquisition faite dans la maison du boulevard Brune fit découvrir un nombre considérable d'objets volés. Une perquisition faite peu après chez Liégeois, qui professe les doctrines anarchistes les plus avancées, démontra que cet homme détenait notamment une grande partie du linge dérobé chez le sieur Demagnez. Le couvre-pieds en soie rose susmentionné et un réveille-matin en émail ont été retrouvés dans la chambre occupée par Bertini et la veuve Milanaccio ; deux des fusils soustraits avaient été engagés par Ortiz lui-même chez le sieur Giroux. La femme Chéricotti avait en sa possession un certain nombre de bijoux et objets de prix dont elle n'a pu indiquer la provenance légitime. Enfin, il est avéré que la veuve Belotti a aidé la veuve Milanaccio, huit jours avant son arrestation, à transporter, sur l'ordre d'Ortiz, dans un endroit encore ignoré, une malle et un sac de voyage contenant des objets soustraits frauduleusement.

Les divers logements existant boulevard Brune, no 1, étaient communs à tous les habitants de la maison, de même que tous les objets volés, qui y étaient entreposés par Ortiz, appartenaient à la collectivité, sauf à chacun à en faire l'emploi ou à leur donner la destination déterminée par les chefs de la bande. A cet égard, Louis Belloti doit encourir la même responsabilité que sa mère. Divers écrits trouvés chez lui prouvent d'ailleurs son affiliation aux groupes anarchistes.

Matha

Matha, ancien coiffeur à Casteljalous (Lot-et-Garonne) s'est fixé à Paris il y a trois ans environ. Mis par Constant Martin en rapport avec les compagnons les plus résolus, il a fondé en décembre 1891 le Falot cherbourgeois, puis est devenu gérant du journal l'En Dehors qui, par ses insultes à l'armée, a joué un rôle à part dans la presse anarchiste. Ayant été condamné par défaut pour délit de presse à dix-huit mois et à deux ans d'emprisonnement, il a passé en Angleterre en juin 1892, pour se soustraire à l'exécution des peines prononcées contre lui. Matha était étroitement lié avec Ortiz, Fortuné (Henry), Morocco et Chéricotti.

C'est chez Matha, réfugié à Londres, qu'Emile Henry a donné à son patron, le sieur Dupuy, son adresse lorsqu'il s'est enfui en Angleterre après l'explosion de la rue des Bons-Enfants. Quoiqu'il fût sans ressources personnelles, qu'il se sût activement recherché par la police, Matha est rentré en France en janvier 1894, quelques jours avant l'attentat de l'hôtel Terminus. Le motif de son retour a dû être des plus graves ; car, sans but justifiable, il s'est rendu à Paris au péril de sa liberté. Son séjour dans cette ville a été favorisé par Fénéon et Cohen.

Fénéon et Cohen

Fénéon est intelligent et érudit. Commis principal au ministère de la guerre, il était noté comme un excellent employé ; il était, dans son existence officielle, d'une correction extérieure ne laissant rien soupçonner de ses sentiments intimes. C'était un homme à double face ; fonctionnaire muet et solennel dans le jour, il recevait le soir, chez lui, Ortiz et Emile Henry. Il écrivait dans les journaux anarchistes et avait acquis dans quelques feuilles décadentes une sérieuse autorité sur certains jeunes gens aux préoccupations malades et curieuses d'étrangeté en matière littéraire. Il était dans les meilleurs termes avec Cohen, Hollandais d'origine, partageant ses principes et ses vues, les exposant comme lui dans les mêmes milieux, jouissant d'une véritable réputation dans le monde intellectuel et ami particulier d'Emile Henry.

A la suite d'incidents retentissants et notamment d'un discours d'une violence inouïe contre le général Dodds, qualifié de massacreur, et contre la patrie en général, Cohen, qui, en fait, est un agent des groupes étrangers, avait été expulsé. Il avait rencontré à Londres, où il avait trouvé asile, Matha qui projetait de rentrer en France, il lui avait fait connaître que Kampfmeyer, anarchiste allemand, ayant habité Paris, rue Lepic, 69, était retourné dans son pays, laissant à Fénéon la clef de son logement. A la faveur de ce renseignement, Matha, dès son arrivée à Paris, s'aboucha avec Fénéon qui, conformément au désir de Cohen, le mit en possession de l'appartement de Kampfmeyer. Là, des conciliabules ont eu lieu journellement entre Matha et Fénéon. L'attentat de l'hôtel Terminus venait de se produire, Emile Henry était arrêté et son domicile avait été découvert.

C'est dans ces circonstances, que des compagnons, devançant la police, s'étaient précipités à la villa Faucheur, en avaient enfoncé la porte et s'étaient emparés des engins et produits chimiques et notamment d'un flacon en verre jaune contenant du mercure, qu'Emile Henry avait laissé dans sa chambre. Leur mobile était de conserver des substances explosives pouvant servir à de nouveaux attentats. Or, au cours d'une perquisition faite au ministère de la guerre, le 26 avril 1894, dans une annexe du bureau de Fénéon, on a saisi un flacon en verre jaune contenant du mercure jusqu'à un tiers de sa hauteur, et une boîte d'allumettes de fabrication belge ou anglaise renfermant douze

détonateurs chargés au fulminate de mercure, absolument semblables à ceux dont Emile Henry s'était servi pour fabriquer sa bombe et à ceux que Pauwels portait sur lui lors de l'attentat de l'église de la Madeleine.

L'identité du flacon de mercure enlevé à la villa Faucheur avec celui que possédait Fénéon n'est pas manifestement établie, quoiqu'elle soit très probable, d'après les déclarations mêmes d'Emile Henry. En refusant de fournir aucune explication, Fénéon a laissé le champ libre à toutes les hypothèses. Malgré que son attitude constitue à sa charge une lourde présomption de complicité, la justice, s'en tenant à ce qui est matériellement et légalement prouvé, ne retient contre lui, de ce chef, que le délit de détention, sans motifs légitimes, d'engins explosifs.

Les accusés Grave, Faure (Sébastien), Duprat, Ledot, Pouget, Chatel, Bastard, Bernard, Brunet, Billon, Tramcourt et Matha ont des antécédents. Ont été condamnés : Ledot, Bastard et Tramcourt, pour vols ; Chatel, pour outrages aux bonnes mœurs ; Grave (Jean), Sébastien Faure, Matha et Bernard pour provocation au meurtre ; Brunet pour infraction à la loi sur les attroupements, et Pouget pour pillage en bande.

Interrogatoires des accusés

Avant l'interrogatoire, M. l'avocat général Bulot requiert, conformément aux dispositions de la loi du 29 juillet 1894, l'interdiction de la publication des interrogatoires de Jean Grave et Sébastien Faure.

Maître de Saint-Auban, au nom de tous les accusés, combat ces réquisitions.

Le procès est grave, dit-il, il roule sur des matières inconnues du jury et du public. Il ne s'agit pas de gens qui vont lancer des proclamations mais qui viennent se défendre. Je crois qu'on peut compter sur l'énergie et la loyauté de tout le monde ici.

Voulez-vous laisser croire que la pensée, alors qu'elle n'est qu'une pensée juridique, n'a pu sortir de la salle d'audience ? Je vous supplie de ne pas prononcer cette interdiction.

La Cour, faisant droit aux réquisitions de M. l'avocat général, prononce l'interdiction de la publication des interrogatoires de Jean Grave et de Sébastien Faure.

On procède à l'interrogatoire des accusés.

Jean Grave et Sébastien Faure sont interrogés les premiers.

L'audience est suspendue à trois heures et demie.

Elle est reprise à quatre heures moins le quart.

Interrogatoire de Ledot

D. Vous avez été plusieurs fois condamné. — R. Oui, Monsieur le président.

D. Vous êtes accusé d'avoir participé à l'entente anarchiste. — R. Pardon, je voudrais avant tout connaître le texte de la loi en vertu duquel je suis poursuivi. Personne ne me l'a encore lu.

D. Vous avez écrit des articles dans *la Révolte* et remplacé Jean Grave à ce journal. — R. C'est pour cela qu'on me poursuit ? Quand on a arrêté Grave je l'ai remplacé. On l'arrêtait pour infraction à la loi de 1881 sur la presse, je l'ai

remplacé, et à ce moment on ne m'a jamais parlé des poursuites qu'on dirige contre moi, j'étais loin de les prévoir.

D. Ce sont les articles de *la Révolte* qui établissent votre entente avec les accusés. Vous faites appel à la violence. — R. Est-ce signé par moi ?

D. Non, mais vous êtes le directeur du journal. — R. Mais légalement le gérant est seul responsable. Je suis enchanté qu'on ne le poursuive pas, mais pourquoi me poursuit-on ?

D. A cause des articles parus lors de votre direction dans le journal. Vous y faites des communications et insérez des correspondances qui constituent une entente. Vous y prêchez la violence. — R. Nous savions que de nouvelles violences allaient avoir lieu pour donner le change à la police.

D. On vous accuse aussi d'avoir organisé des souscriptions pour la propagande révolutionnaire. — R. C'est exact. J'en ai consacré le produit au journal, d'autant plus que nous avions moins de ressources que jamais ; l'administration nous volait nos lettres et le montant de nos souscriptions.

Faure : La Cour a décidé que mon interrogatoire et celui de Grave ne seraient pas publiés, mais la liberté a été laissée de reproduire ceux des autres accusés. Nous avons intérêt à ce que l'interdiction s'étende à tous. Il convient que le public soit informé exactement de tout ce qui se passera ici. A côté des théoriciens, des philosophes, il y a certains hommes qui, à tort ou à raison, sont poursuivis pour des faits de droit commun qui pourraient jeter un certain discrédit sur les autres accusés. Il y a intérêt à ce que les interrogatoires relatifs à ces faits ne soient pas seuls publiés.

M. l'avocat général : L'interdiction ne peut avoir lieu qu'à la requête du ministère public. Je ne demanderai cette interdiction à la Cour que si je considère qu'il y a quelque danger à publier certains interrogatoires. Les théoriciens pourront toutefois parler comme les autres.

Maître de Saint-Auban : Il s'agit de ne pas donner aux uns un avantage qu'on refuse aux autres, nous demandons que le silence soit imposé à tous ou à personne.

M. le président : Aucune réquisition n'a été prise : la Cour ne peut prononcer l'interdiction.

Interrogatoire de Chatel

D. Vous êtes devenu gérant de *l'En Dehors* et avez été condamné pour outrage aux bonnes mœurs par la voie de la presse. — R. A ce moment le journal était purement littéraire.

D. Vous avez été secrétaire de la *Revue Anarchiste* et de la *Revue Libertaire* ? — R. L'un des secrétaires. Je n'ai jamais fait le service de *la Révolte* ; elle a disparu après l'arrestation de Ledot. J'ajoute que je suis un anarchiste irréductible rebelle à toute entente, à toute association.

D. Nous savons ce qu'il faut entendre par cet individualisme. — R. Jamais je n'ai commis de provocation d'aucune sorte.

D. Mais on vous appelle compagnon. — R. On peut être anarchiste sans être le compagnon d'un autre. Je suis individualiste. J'allais dans les groupes avant d'être un anarchiste, alors que j'étais un... imbécile. Je suis moi, je suis Chatel et voilà tout.

D. Vos articles n'expriment pas toujours ces pensées. Vous poétisez les actes des anarchistes. — R. Je peux trouver beau un fruit vénéneux.

M. le président lit plusieurs articles de Chatel, écrits en style décadent.

R. Dans la revue, j'ai inséré des articles de tous genres. C'était mon amour pour l'individualisme qui me faisait ainsi accepter tous ces articles, exprimant des idées très différentes.

M. le président lit un nouvel article concernant Emile Henry.

R. Tout cela est embrouillé. Je discute, j'observe les actes. Je dis que Henry a agi avec courage, mais on peut le dire de tout malfaiteur.

D. Vous alliez vous rendre en Belgique pour faire de la propagande quand on vous a arrêté. Une lettre d'Aguelli le dit, il y parle de « bonne propagande » parmi les compagnons. — R. Aguelli sait mal le français, il a pu employer inexactement ces mots ; mais je n'ai jamais fait de propagande. On ne me reproche que de la propagande par la plume. Alors je ne tombe que sous l'application de la loi sur la presse.

D. Mais vous pouviez commettre en même temps un fait d'affiliation tombant sous l'application de la loi de 1893. — R. Jamais je n'ai été mêlé à aucune propagande active.

Interrogatoire d'Aguelli

D. Vous étiez logé chez M. Bertrand et vous habitiez avec Chatel. On a trouvé une lettre où votre correspondant s'étonne de la disparition de *la Révolte*. Il y parle de reprendre la publication de ce journal en Belgique et vous demandez au correspondant de ne dire ni son nom ni son adresse. R. Cette lettre ne m'était pas adressée.

D. A qui était-elle adressée ? R. A une personne que je ne veux pas nommer. Elle m'a été adressée par la poste.

D. C'est une erreur, le texte indique que c'est un compagnon qui l'a apportée lui-même ? R. Cette lettre est venue par la poste ; elle en contenait une autre à moi adressée personnellement.

D. On a trouvé le brouillon de la réponse adressée à une dame de Bruxelles. Vous y répondez à une question qui y était posée, c'est donc bien à vous qu'elle était écrite. R. C'est une réponse à la lettre à moi personnellement adressée.

D. Comment cette lettre était-elle restée entre vos mains, si elle n'était pas pour vous ? R. Cette lettre n'était pas pour moi.

Chatel : Il s'agissait d'un article qu'on devait insérer. Il était du comte de Larmandie. Les lettres de Belgique n'étaient pas adressées à moi.

M. le président : Non pas, mais à Aguelli.

Interrogatoire de Bastard

D. Vous avez été condamné ? R. J'étais garçon boucher. On ne me donnait pas à manger, et j'ai pris un bifteck. J'ai été condamné à six jours de prison.

D. Vous avez changé de nom ? R. J'avais été inquieté comme anarchiste et, ne pouvant trouver de travail, j'ai pris un autre nom. J'ai été à Nancy et à Varangeville, où j'ai été embauché dans la soudière en construction, non sur la demande de Paul Reclus, qui y était ingénieur, mais sur les ordres de M. Pagelle. Je ne connaissais pas Paul Reclus à ce moment. C'est seulement après qu'il m'a connu.

D. Vous avez connu Pauwels ? R. Sans doute ; mais ce n'est pas de cela qu'on m'accuse.

Maître Lagasse : Mes confrères et moi nous en sommes encore à savoir quelle est l'accusation. R. J'ai rencontré Pauwels et j'ai habité chez lui à Varangeville, puis dès que j'ai pu j'ai logé chez moi.

D. Vous faisiez alors de la propagande anarchiste sous la direction de Paul Reclus. Vous distribuiez des brochures, des journaux. R. Qui le prouve ?

D. Vous niez, c'est bien. Vous receviez une lettre des plus violentes. « De la propagande ! y disait-on, nous « en creverons et la bourgeoisie aussi. » Vous faisiez donc de la propagande. R. Je n'ai jamais reçu cette lettre, je ne la connais pas. Un policier peut m'écrire et me compromettre. Je ne connais pas cette lettre. Elle a été saisie chez Paul Reclus et pas chez moi.

D. Vous avez parlé dans nombre de réunions publiques ? R. En avais-je le droit ?

D. Sans doute ; mais pas de faire l'apologie de crimes. R. Ai-je été poursuivi pour cela ?

D. Un de vos camarades de Londres vous écrit et vous envoie des souhaits de la part des « copains » et souhaite le succès de la cause ; au moment où on vous arrête vous déclarez : « Cette fois-ci je monterai la butte de Monte-à-Regret, j'embrasserai la veuve ». R. Je n'ai jamais tenu ce propos d'escarpe, jamais je n'ai commis de crime qui pût l'expliquer.

Interrogatoire de Paul Bernard

D. Vous habitiez Barcelone ? Vous avez fait des conférences ? R. Je n'ai fait qu'obéir à ma conscience sans que cela ait aucun rapport avec la poursuite actuelle.

D. C'était Sébastien Faure qui présidait.

Faure : Jamais.

D. Ça n'a pas d'importance.

Faure : Aucun des faits qu'on relève n'a d'importance, et cependant nous sommes ici.

D. (à Paul Bernard) : Vous avez été condamné à la suite de réunions publiques. R. C'est exact.

D. Vous avez été impliqué dans les poursuites lors de l'explosion de Barcelone. R. J'ai été arrêté sans être jamais interrogé, puis on m'a relâché.

D. Vous étiez en rapports constants avec Vaillant. R. Je l'ai connu, c'est vrai.

D. Sébastien Faure vous a remis les lettres de Vaillant pour en faire argent. R. J'ai été chargé de porter ces autographes au Musée Grévin où on en prenait une photographie contre la remise d'une certaine somme. Je voulais venir ainsi en aide à la fille de Vaillant.

Interrogatoire de Brunet

D. Vous avez fait partie d'une série de groupes, la Ligue des anti-propriétaires notamment. R. Aucun n'a jamais existé.

D. On vous reproche des violences de langage dans des réunions nombreuses. R. Je suis anarchiste, mais je condamne le vol ; je suis partisan des chambres syndicales, mais je réprouve toute violence, c'est ainsi que je suis anarchiste.

D. Vous alliez souvent chez Duprat. R. La salle était tellement petite que très peu de gens pouvaient y tenir, c'était un restaurant où on chantait des chansons qui n'avaient rien d'anarchiste.

D. Vous êtes allé à une réunion du *Père Peinard* avec Emile Henry. R. Moi, je suis partisan de la Révolution mais sans violence.

Maître Morel : Je désirerais que Brunet fasse connaître comment étaient organisées ces réunions.

L'accusé : En général quelques amis organisaient à leurs frais une réunion, faisaient imprimer des affiches, et j'ai vu mon nom souvent sur ces affiches, alors que j'avais jamais permis de l'y inscrire.

Interrogatoire de Billon

D. Vous avez été clerc d'huissier, puis ouvrier typographe et ensuite vous avez fait une tournée de conférences anarchistes, dans l'Ouest. R. Je cherchais du travail.

D. Vous aviez un cahier où étaient consignées vos impressions. Vous y dites que vous faisiez de la propagande anarchiste. R. Je peux écrire ce que me plaît, qu'on me prouve cette propagande.

D. On a trouvé sur vous une lettre d'un camarade vous demandant de le mettre en rapport avec Brunet afin d'agir comme Vaillant. Il vous demande de l'initier « afin qu'il puisse travailler pour la cause dans l'endroit où il se trouve, voulant se tenir à la hauteur de Vaillant et autres qui, jusqu'au bout de la culbute, ont affirmé et défendu vaillamment l'idée pour la réussite de laquelle nous vivons. » R. Cette lettre est d'un agent provocateur.

D. Vous y répondez cependant. R. Cette réponse n'a pas été envoyée, je l'ai écrite pour ma satisfaction personnelle.

Interrogatoire de Soubrier

D. Vous étiez à Decazeville lors du meurtre de M. Watrin.

Maître Crémieux : Mon client n'a jamais été pour rien dans ce meurtre et je m'étonne de voir rappeler ce souvenir.

D. On a trouvé chez vous des notes compromettantes relatives aux réunions anarchistes du Cercle international. R. Elles émanent d'agents provocateurs. Je ne savais pas les avoir.

Maître Crémieux : Cela est antérieur à la loi de 1893.

M. le président : On vous reproche d'assister aux réunions anarchistes.

Interrogatoire de Daressy

D. Vous avez répandu des brochures anarchistes et provoqué des souscriptions ?

R. Très peu, une fois.

D. On vous reproche d'avoir reçu un pli contenant des dessins de bombes et d'explosifs, à une adresse inexacte c'est vrai, mais à votre nom. R. Je ne sais pas de qui cela vient. Elle a été saisie à la Poste. Jamais je n'ai été à aucune réunion anarchiste.

D. Vous centralisiez les correspondances anarchistes ? R. Jamais.

Interrogatoire de Tramcourt

D. Vous avez été condamné. R. Oui, Monsieur.

D. On a trouvé chez vous une lettre qui établit votre affiliation à l'anarchie. R. C'est vrai, mais elle venait d'un de mes camarades de Londres nommé Baudin.

D. Votre correspondant vous y dit que « la guerre est déclarée ». Il vous demande de communiquer sa lettre à son oncle, un autre anarchiste, et de lui dire « qu'il est plus résolu qu'avant ». R. Je ne connais pas cet oncle. Je n'ai jamais été à aucune réunion publique d'aucun genre. La lettre vient d'un nommé Baudin que j'ai connu à Londres. Ceci ne constitue pas une entente.

Interrogatoire de Chambon

D. Vous avez habité rue Boileau et rue Meslay. Pourquoi ces deux logements ?

R. J'étais sans travail et j'ai cherché à faire de la gravure, c'est pour cela que j'ai loué un petit cabinet rue Boileau. J'y ai logé un graveur nommé Calame.

D. C'était un anarchiste. Du reste vous étiez là avec Lombard, autre anarchiste dangereux. R. J'ai été lié avec Lombard, j'ai été arrêté avec lui, nous avons dû revenir à Paris, puis il est allé à Londres et m'a écrit ce qu'il faisait.

D. Lors de votre arrestation vous avez essayé d'avalier une lettre très compromettante, contenant un appel aux camarades de l'anarchie et les incitant à la violence. C'est écrit par vous. R. Je l'ai copiée mais ne rappelle pas où.

D. Vous avez voulu faire disparaître ce papier. R. Je craignais qu'on ne l'interprêtât mal, comme cela s'est passé.

D. On a trouvé, en outre, deux écrits très violents faisant l'apologie du crime d'Emile Henry et un autre intitulé : « Recette culinaire », annonçant la publication d'un manuel pour la confection des explosifs. R. Cela a été copié comme l'autre document.

Maître Kinou : Chambon était le secrétaire de Lombard c'étaient donc évidemment des écrits de Lombard.

D. Vous donnez une indication utile à la Cour (à l'accusé) : D'où viennent ces écrits de Lombard ? R. Je ne me le rappelle pas.

D. Vous avez reçu une lettre, d'une femme. R. J'étais en prison à ce moment.

D. On vous accuse d'entente anarchiste ? R. Je ne connais personne à Paris et je ne me suis jamais occupé d'anarchie.

Interrogatoire de Malmeret

D. Vous avez répandu des brochures et fait des conférences à Valréas. R. J'ai été discuter une idée dans un café, comme beaucoup d'ouvriers.

D. Vous n'avez pas songé à fonder un groupe d'études ? R. Non pas. J'ai pris part à des discussions où venaient des bourgeois.

D. N'avez-vous pas éduqué Chambon ? R. Je ne suis pas responsable de ceux qui acceptent mes idées.

D. Vous êtes resté en relations avec lui ? R. Non pas. J'ai rompu lorsque je l'ai vu en rapport avec Lombard et que j'ai craint d'être inquiété.

D. On trouve des correspondances compromettantes pour vous. R. C'était un ami que j'ai connu jeune et qui m'écrivait ; cela ne peut constituer une entente.

D. On vous appelle le Terrible, dans ces lettres. R. Je dis souvent : « C'est terrible ! » quand je suis contrarié, et alors de là ce surnom qui n'a rien de terrible.

D. Vous avez continué vos relations anarchistes depuis 1893. R. Du tout. Je n'ai jamais continué à correspondre qu'avec Lombard.

L'audience est levée à six heures et renvoyée à demain, à onze heures, pour les autres interrogatoires.

Audience du 7 août

L'audience est ouverte à onze heures et demie. Les accusés se placent comme hier entre les gardes que commande un lieutenant.

Les malles et ballots accumulés devant la Cour ont été ouverts et la table des pièces à conviction ainsi que le sol sont couverts d'objets de toutes sortes, des salières, des cafetières en argent, des fusils, une lunette, des tapis, des couvertures de soie de couleur éclatante, des valises et un attirail complet de cambrioleurs, fausses-clefs, scies à main, pinces-monseigneur, etc.

M. le président interroge Fénéon.

Interrogatoire de Fénéon

D. Vous êtes né à Turin et récemment employé ? — R. C'est exact.

D. Vous collaboriez au journal *l'En Dehors* ? — R. Je ne collaborais pas à ce journal : j'y ai écrit certains articles artistiques et littéraires sur les ombres chinoises du Chat noir, j'étais là avec M. d'Axa, et alors qu'il était à Londres il m'a chargé d'aller au journal faire une communication à l'imprimeur.

D. Vous vous êtes entremis pour empêcher la disparition du journal ? — R. Les mots sont trop forts, j'ai fait une communication insignifiante.

D. *L'En Dehors* insultait l'armée ? — R. Je ne m'en suis pas rendu compte, chaque rédacteur avait sa liberté, je ne m'occupais pas de ce que les autres écrivaient.

D. Vous êtes l'ami de Cohen qui écrivait, à l'occasion de l'enterrement du maréchal de Mac-Mahon, une lettre où il parle de « l'enfouissement de cette vieille charogne ». — R. Cette lettre ne m'était pas adressée. Je n'ai pas à commenter les œuvres épistolaires de M. Cohen. C'était purement en façade. Cohen aimait mieux la France que les autres pays. C'était un révolutionnaire et le maréchal avait réprimé la révolution. Dans cette lettre, on parle mal des Russes, et elle est adressée à un Russe ; elle ne m'aurait pas été adressée. D. Vous connaissiez Kampfmeyer ? — R. Je l'ai rencontré, il parlait allemand, et moi je ne le connais pas. Nos conversations n'ont pas dû être bien dangereuses. Je le connais peu.

D. Vous lui aviez envoyé son mobilier ? — R. Il habitait en face de chez moi et je lui ai rendu ce service, qu'il m'était facile de lui rendre. Il ne connaissait personne à Paris. D. Vous connaissiez Matha, condamné pour provocation à des militaires ? — R. Comme gérant.

D. C'est exact. Vous avez donné asile à Matha qui vint à Paris malgré sa condamnation, sur la recommandation de Cohen ? — R. Cet appartement où a habité Matha était à Cohen. J'en gardais la clef ; Cohen m'a dit de la lui remettre et je l'ai fait. D. Matha se cachait ainsi. — R. Il sortait avec des cheveux exubérants, sa barbe bien reconnaissable et un mac-farlane particulier. Il ne se cachait pas.

D. Dès votre arrestation, on vous demande ce que vous savez de Matha. Vous prétendez ne pas le connaître. — R. J'étais ému par cette arrestation, il fallait bien me laisser m'habituer aux menottes.

D. Vous connaissiez Ortiz ? — R. Je l'ai rencontré dans des lieux publics.

D. Votre concierge prétend qu'elle l'a reconnu et que vous receviez des gens suspects chez vous. — R. C'était des poètes, des artistes. Elle n'est peut-être pas compétente pour juger de la qualité de mes amis. Une confusion a pu se faire dans l'esprit de cette femme, peut-être pas très bienveillante, entre lui et une autre personne ; je ne veux pas qualifier ses déclarations, par égard pour les témoins.

D. Vous étiez souvent chez Cohen ? — R. J'allais rarement chez lui, sauf à la fin, où j'y allais plus souvent à cause d'une traduction qu'il faisait et pour laquelle je l'aidais. Le plus souvent je le hélais depuis la cour et il descendait.

D. Vous avez vu chez Cohen, Emile Henry ? — R. Jamais je ne l'ai vu.

D. Vous viviez dans le milieu anarchiste ? — R. Je vais expliquer comment j'ai cherché à créer un mouvement littéraire, appelé depuis symboliste, et en peinture impressionniste ; j'ai été curieux des écrits de certains littérateurs dont je n'ai jamais connu l'ensemble des doctrines.

D. On a trouvé chez vous au ministère de la guerre onze détonateurs et une fiole de mercure ? — R. Ces objets étaient dans la chambre de mon frère, je les ai trouvés après sa mort dans un cabinet et je les ai portés au ministère de la guerre, lors de notre déménagement.

D. N'y avait-il pas des lettres ? — R. Oui, trois cartons, qu'on a toutes dépouillées devant moi, sans y trouver rien de suspect.

D. Pourquoi ce transport ? — R. Je redoutais, après le départ de Cohen, des perquisitions et peut-être une arrestation, et alors j'ai emporté mes lettres qui ne contenaient rien de subversif. On m'a renvoyé une liste d'objets que j'avais au ministère de la guerre ; cette liste commence par une médaille de Sainte-Hélène et finit par une peau de chamois qui n'ont rien de dangereux.

D. Votre mère a dit que votre frère avait trouvé ces tubes dans la rue. — R. Il n'y a rien d'impossible. Le juge d'instruction m'a reproché de les avoir gardés et de ne pas les avoir jetés dans la rue ; ce qui prouve bien qu'on peut trouver des objets pareils sur la voie publique.

D. C'est bien peu vraisemblable, votre père n'aurait pas gardé ces objets, il était employé à la Banque de France, et on ne voit pas ce qu'il pouvait en faire. — R. Je ne pense pas qu'il dût s'en servir, pas plus que son fils qui était employé au ministère de la guerre.

D. On dit que ces tubes vous ont été remis par quelqu'un que vous ne voulez pas nommer. — R. Je maintiens rigoureusement mon explication.

M. le président fait chercher parmi les pièces à conviction les détonateurs et un petit flacon en verre jaune qui sont présentés à MM. les jurés.

D. Ce flacon vient de chez Emile Henry. Il a été pris chez lui après son arrestation et l'accusation dit qu'il a été porté chez vous. Henry l'a reconnu. — R. Emile Henry a cherché assez longtemps à mystifier ceux qu'il appelait ses adversaires pour qu'on n'ajoute pas grande foi à ses déclarations ; il y mettait de la bravade ; si on lui avait présenté un tonneau de mercure, il l'aurait reconnu tout aussi bien.

D. Vous avez dit que vous croyiez que ces détonateurs n'étaient pas des engins explosifs. M. Girard a fait des expériences prouvant qu'ils sont dangereux. — R. Cela prouve que je me trompais sur la nature de ces objets.

D. C'étaient des engins dangereux. — R. Je le sais maintenant. D. Le mercure peut servir à faire des explosifs ? — R. Il sert aussi à faire des baromètres et des thermomètres.

D. On vous accuse d'avoir détenu ces engins sans motif légitime. — R. Je crois que les circonstances dans lesquelles je vous ai dit les posséder, indiquent suffisamment que la détention en était légitime.

Interrogatoire de Matha

D. Vous avez été plusieurs fois condamné pour provocation à des militaires ? — R. Comme gérant de journal.

D. C'est exact. Vous étiez garçon coiffeur, et membre du cercle international anarchiste ? — R. Non ; j'y suis allé comme on va au concert.

D. Vous alliez chez Constant Martin. — R. J'y ai pris mes repas.

D. Vous avez fondé le *Falot cherbourgeois*. — R. J'ai prêté mon nom, mais je ne l'ai pas fondé.

D. Vous êtes un chef anarchiste. Dans une réunion du *Père Peinard*, avec Emile Henri, vous rédigez une protestation que la *Révolte* a insérée. Vous devenez le gérant de *l'En Dehors* en collaboration avec Fénéon.

Fénéon : Comment, collaborateur de *l'En Dehors* !

D. Dans la mesure indiquée précédemment. (À l'accusé) : Vous étiez en relation avec Emile Henry, Chericotti, Morocco ? — R. Je ne les ai pas fréquentés, mais je les ai rencontrés quelquefois.

D. Vous revenez à Paris, en janvier 1894, alors que vous étiez menacé d'une arrestation. Pourquoi êtes-vous revenu ? — R. Parce que cela m'a fait plaisir... et puis c'est tout.

D. Vous avez été logé par Fénéon ? — R. Non pas ; j'ai été chez Kampfmeyer, c'est Fénéon qui m'a remis la clef.

Fénéon : Et je n'ai pas introduit Matha dans l'appartement.

M. l'avocat général lit une lettre de Matha à Sébastien Faure relative à la propagande anarchiste et à la manifestation du 1er mai à laquelle Sébastien Faure était opposé. Il y parle d'une réunion au *Père Peinard* et cite les noms des assistants.

Sébastien Faure : Je demande à dire que cette lettre...

M. le président : Vous n'avez pas la parole.

Sébastien Faure : ... est tout l'opposé de ce qu'on me reproche, et prouve le contraire d'une entente.

Maître Desplas : Il y a intérêt, en présence d'un fait qui accuse mon client, qu'il puisse se défendre.

D. Vous plaidez.

Maître Morel : Où a été trouvée cette lettre ?

Sébastien Faure : Chez moi à Marseille, il y a deux ans, et depuis ce jour elle dormait dans l'oubli, quand on l'a mise au jour, pour les besoins de l'affaire d'aujourd'hui.

D. Vous vous entendez pour prendre une décision relative à l'anarchie ; c'est ce qu'on vous reproche. — R. Je n'ai pris aucune décision.

D. Pourquoi êtes-vous revenu à Paris en janvier 1894 ? — R. Je m'ennuyais à Londres et je préférais dix mois de Pélagie à dix ans de Londres. Je pensais qu'on m'avait quelque peu oublié. D. Vous êtes reparti pour Londres ensuite, pourquoi, puisque vous aimiez tant Paris ? Puis vous êtes revenu à Paris. — R. Quand ce ne serait que par fantaisie, qu'est-ce que ça prouverait ?

D. Vous êtes arrivé la veille de l'attentat du café Terminus, puis vous avez quitté la rue Lepic pour aller loger chez les époux Bosseu ; on suppose que ces

voyages avaient un intérêt pour l'anarchie. On ne circule pas ainsi en s'exposant à une arrestation uniquement pour son plaisir. L'accusation vous dira que vous serviez d'intermédiaire entre les anarchistes de Paris et ceux de Londres. — R. Je pourrais raconter n'importe quelle histoire. Voulez-vous un roman ?

D. Je vous demande la vérité. — R. Je vous la dis.

D. Vous n'avez pas de raison pour circuler ainsi. — R. À donner, non.

Maître Justal : Le voyage a eu lieu un mois avant l'attentat du Terminus.

L'accusé : J'ai fait le voyage avec un détective anglais. Je m'attendais à être arrêté en arrivant. Je ne peux préciser aucune date, je cite ce fait qui est exact. Je connaissais le détective.

Maître Justal : Matha est arrivé fin janvier et est reparti au début de février.

D. De quand est l'attentat du Terminus ?

M. l'avocat général : Le 12 février.

D. Vous étiez à Paris peu avant l'attentat ? — R. Pas la veille.

M. l'avocat général : Vous êtes rentré à Paris le 7 février avec un détective anglais, c'est peut-être ainsi qu'on a connu votre présence à Paris.

Maître Justal : C'est vers fin mars seulement que Matha a quitté la rue Lepic pour aller rue Cadet.

M. l'avocat général : C'est une erreur, Matha a déclaré qu'il était allé rue Cadet chez les Bosseau peu après l'attentat.

Interrogatoire d'Ortiz

D. Votre mère était autrichienne, vous avez été boursier de la Ville de Paris. — R. C'est exact.

D. Vous écriviez de bonne heure dans les journaux anarchistes. — R. Non pas, c'était un organe socialiste révolutionnaire indépendant. La *Revue cosmopolite* publie des articles de toutes les opinions. Voudriez-vous lire l'article auquel vous faites allusion ?

M. le président donne lecture d'un article où Ortiz conseille de s'emparer des usines, des machines « pendant que les inconscients seront l'arme au pied à la frontière ».

L'accusé : C'est un article collectiviste qui date de 1887 ; on ne m'a pas pour suivi. Cet article s'adressait à la foule, à la masse, et ne conseille pas le vol ; il recommande l'application des théories socialistes.

D. MM. les jurés apprécieront. En 1892, vous prenez une part active à l'anarchie et vous participez à la réunion du *Père Peinard* relative à la manifestation du 1er mai. — R. Je n'assistais pas à la réunion.

D. Le manifeste est signé de votre nom. — R. Je ne suis pas en communion d'idée avec ceux qui l'ont signé ; d'ailleurs, on n'était pas d'accord et il y avait des opinions différentes.

D. Vous avez accompli certains vols de complicité avec un certain nombre de personnes presque toutes étrangères. — R. Moi, jamais ; j'aspire à être autre chose que le chef d'une bande de voleurs.

D. Le résultat des vols était porté au boulevard Brune et appartenait aux anarchistes de la bande et on le divisait entre chacun d'eux. On expédiait beaucoup

de ces objets à Morocco à Londres, qui les écoulait. — R. J'ai habité à peine trois semaines boulevard Brune.

D. Dans la nuit du 13 au 14 août 1892 un anarchiste a volé un certain nombre d'objets chez M. Flandrin. Schouppe a été condamné par la Cour d'Assises de la Somme avec Manheim et Crespin ses complices. Après sa condamnation, Manheim a déclaré que vous étiez leur complice. — R. Quand j'ai quitté Paris on disait que j'étais l'ami de Schouppe et alors Manheim et Crespin m'ont mêlé à cette affaire.

D. Mais c'est après les débats et la condamnation. — R. Du tout, c'est pendant les débats, je nie absolument avoir reçu les titres.

D. Schouppe s'est évadé de Cayenne et est allé à Londres. Vous avez quitté Paris après le vol de chez M. Flandrin. — R. Je suis parti vers la fin du mois d'août, retrouver mon beau-père ; je suis rentré à Paris trois ou quatre jours après.

D. L'accusation prétend que vous êtes allé chercher à négocier les titres volés. — R. Schouppe pouvait bien faire cela lui-même ; il n'avait pas besoin de moi.

D. On vous accuse encore d'un vol important commis à Ficquefleur. Vous prétendez vouloir fonder une usine. Vous étiez avec Emile Henry et un autre qu'on n'a pas retrouvé. Vous êtes resté une dizaine de jours chez un aubergiste nommé Lebas. — R. C'est inexact, je nie formellement ; je n'ai jamais été à Ficquefleur.

D. Mais Lebas vous reconnaît formellement, le maire lui-même vous a reconnu. Il vous a vu pendant une dizaine de jours. Il a reconnu également Emile Henry. Un individu qui tient un café en face de chez Mme Postel, vous a reconnu ; vous y alliez souvent pour préparer votre vol. — R. Le maire de la Rivière-Saint-Sauveur a hésité d'abord, puis il a envoyé deux paysans qui ont répété tout ce qu'avait dit le maire. Ce n'est qu'une seule déposition, je tiens à dire qu'on n'a cité que les témoins favorables à l'accusation.

M. l'avocat général : Il fallait indiquer les autres ; si vous m'aviez demandé de les faire citer, je n'aurais pas refusé : — R. Je ne le savais pas, je ne suis pas au courant de la procédure.

D. Trois individus descendent le 21 décembre 1892 à Honfleur et y séjournent jusqu'au 7 janvier. Ils entrent dans un café et restent jusqu'à onze heures. On leur dit que le café va fermer, ils se retirent. Dans la nuit quatre malfaiteurs font sauter les serrures de la maison Postel. Deux pénètrent dans la chambre de Mme Postel, un autre dans celle de la mère de Mme Postel. Tous trois portaient des masques sur la figure. Ils obligent ces dames à ouvrir un coffre-fort et à livrer tout ce qu'elles possédaient : un certificat de dépôt de valeur et de l'argent, des montres, des bijoux, 11,000 francs d'argent. Les voleurs ont ensuite attaché ces dames et se sont retirés ; vous étiez au nombre de ces malfaiteurs ? — R. Ce n'est pas moi, l'affirme de la façon la plus énergique.

D. La femme de chambre qui vous a servi à dîner ne vous reconnaît pas, c'est vrai, mais le propriétaire du café a reconnu positivement la photographie d'Emile Henry ; plusieurs personnes vous ont reconnu également. — R. La femme de chambre a dit que je n'y étais pas.

M. le président : C'est exact, mais plusieurs autres témoins vous ont reconnu ; vous êtes resté à la Rivière-Saint-Sauveur pendant huit jours, les huit jours qui ont précédé le vol chez Mme Postel ; pourquoi y étiez-vous ? Ce n'était pas pour acheter une usine, comme vous le disiez, mais bien pour préparer votre vol.

— R. Je le nie, à cette époque j'étais à Londres. Je le maintiens de toutes mes forces.

D. De Londres où vous allez après ce vol, Henry envoie le récépissé des valeurs volées chez Mme Postel, il n'était pas négociable. — R. Vous parlez d'Emile Henry ?

D. Qui était avec vous à la Rivière-Saint-Sauveur. Emile Henry alors écrit à Mme Postel et la taxe à 30,000 francs. La lettre a été reconnue être d'Emile Henry — R. Ce qui concerne Emile Henry ne me regarde pas.

D. Dans la nuit du 29 au 30 janvier 1893, des malfaiteurs pénètrent à Nogent-les-Vierges, chez un M. Demagnez. On fouille tout, on vole tout, de l'argenterie, des fusils notamment, des réveilles-matin, etc... Il y avait aussi avec ces objets des outils de cambrioleurs très perfectionnés, des pinces-monseigneur, des scies fines, de fausses clefs. — R. Je nie absolument avoir participé à ce vol.

D. On a saisi chez un nommé Giroud, un fusil et une carabine que M. Demagnez reconnaît comme lui appartenant. Giroud a déclaré que vous les lui avez envoyés par un jeune homme étranger, contre un prêt de deux cents francs. — R. Au commencement de février je voulais me meubler et je fréquentais l'Hôtel Drouot. Je voyais un individu qui me fixait, il m'aborda et me déclara qu'il m'avait connu à Chaptal, il me déclara se nommer Malinet, je lui donnai mon nom. Un jour il me demanda si quelqu'un pouvait lui acheter des fusils ; j'allais une fois chez Giroud, j'appris qu'il chassait et je lui proposai d'acheter des fusils, je donnai l'adresse à Malinet et depuis je n'ai vu personne.

D. Giroud déclare que c'est de votre part qu'il a reçu le fusil et qu'il vous a envoyé les deux cents francs. Vous avez d'abord déclaré que vous ne connaissiez pas Giroud, puis devant des témoignages précis vous avez admis ce système. — R. J'ai envoyé un ami chez Giroud, et voilà tout.

D. Comment un réveille s'est-il trouvé en la possession de la veuve Milanaccio qui déclare le tenir de votre maîtresse, la femme Cazal ? — R. Mollinet m'avait fait ce cadeau, je l'ai donné ensuite à la femme Milanaccio.

D. Mais elle dit le tenir de votre maîtresse. — R. C'est moi qui l'ai donné à la femme Cazal.

D. La veuve Milanaccio déclare avoir emporté une malle et un sac de voyage très lourds chez une personne que vous lui avez envoyée par lettre. — R. Elle a porté quelques vêtements à une adresse que je lui ai indiquée.

D. Où ça ? — R. C'est chez une personne que je ne puis nommer.

D. C'était le produit du vol. — R. Non pas, Monsieur le président.

L'audience suspendue à une heure trente cinq est reprise à deux heures vingt minutes.

Maître Paris : Ortiz désirerait que les témoins qui ne l'ont pas reconnu soient cités.

D. Je lirai leurs dépositions. — R. (A Ortiz). On vous a arrêté au moment où vous entriez boulevard Brune. Vous avez fait passer votre carte et les agents qui y étaient en surveillance vous ont arrêté.

M. le président donne lecture du rapport des agents qui ont arrêté Ortiz. Ils arrêterent d'abord Bertoni qui les menaça d'un pistolet et ensuite Ortiz qui fut saisi dans un débit de vin.

D. Que faisiez-vous boulevard Brune ? — R. J'accompagnais Bertani et je me chargeai de faire remettre un mot à sa maîtresse. Nous avons aperçu les agents et nous avons pris la fuite.

D. Arrêté on vous interroge. Vous déclarez arriver de Londres ; chez vous, on trouve une petite scie avec laquelle on a scié un barreau du château de Nogent-les-Vierges. — R. C'est une scie qui appartenait à Bertani.

D. Bertani déclare qu'elle est à vous, puis confronté avec vous, il déclare qu'il ne parlera pas.

M l'avocat général : Connaissez-vous à Londres, un nommé Cap ? — R. Je le connais, mais je ne suis pas allé chez lui.

D. Connaissez-vous un nommé Bourdin, tailleur ? — R. Je connais son nom, mais pas celui qui le porte.

D. Connaissez-vous ce papier qui contient un alphabet spécial où les mots : Fiequelleur, fusils, bicyclettes, vol sont représentés par d'autres mots ou par des signes et où les noms des principaux anarchistes sont remplacés par d'autres noms ou par une modification convenue dans l'ordre des lettres ? - R. Ce n'est pas de moi, je ne sais de qui elle est.

Maître Paris : Je ne connais pas cette pièce.

M. l'avocat général : Je vais vous expliquer comment je l'ai. C'est dans un livre apporté à Ortiz en prison et qui retournait à l'envoyeur qu'on a trouvé ce papier et beaucoup d'autres. Il demande de préparer des certificats signés Cap et Bourdin qu'on remettrait à l'avocat général chargé de défendre Ortiz.

D. Ceci est impossible. J'avais les livres depuis quatre mois à la prison. — R. Ces papiers ont été trouvés à la Conciergerie il y a quelques jours.

D. Ces livres m'ont été apportés il y a longtemps.

Interrogatoire de Chericotti

D. Vous êtes depuis longtemps anarchiste ? — R. C'est inexact. J'ai connu Pini et suis devenu anarchiste plus tard.

D. Vous étiez l'agent principal d'un groupe qui avait pour but de commettre des vols en France et d'en écouler le produit à l'étranger. Vous êtes complice d'Ortiz dans le vol de Nogent-les-Vierges. — R. Je ne connais pas Ortiz et je n'ai pas commis ce vol.

D. Les témoins vous ont vu avec Ortiz, ils disent que vous l'avez reçu chez vous. — R. C'est inexact. Je n'ai jamais connu Ortiz.

D. Vous avez donc une raison pour nier ? On a trouvé chez vous dans la chambre que vous occupiez à Paris, un couvre-pied et un réveille-matin qui viennent de chez M. Demagnez. Vous prétendez n'avoir jamais habité boulevard Brune, mais Charlier déclare vous avoir loué un cabinet dans cette maison sous le nom de Laurent, on vous a reconnu. — R. Ils se trompent ou ont un intérêt. Je n'ai jamais été boulevard Brune, je ne connais pas ce que vous me dites.

D. Le 24 mars 1894, on a découvert, chez Liégeois, une grosse valise. C'est vous qui l'avez remise à Liégeois. — R. Je le reconnais.

D. Dans cette valise se trouvait un grand nombre d'objets venant de Nogent-les-Vierges. — R. Je ne sais pas. Cela m'a été remis, pour être emporté à Londres, par un individu que je ne connais pas. Je devais laisser la valise à la consigne, à Londres.

D. Vous connaissez son nom ? — R. Non, parmi nous, nous ne nous donnons pas notre nom, de manière à éviter les policiers qui se glissent parmi nous.

D. C'était un anarchiste. — R. Je le suppose.

D. On a trouvé chez un nommé Pelle plusieurs objets. — R. Des petits sacs.

D. Dans une caisse on a trouvé des instruments de cambrioleurs en grand nombre. — R. Cela m'est venu du même Monsieur qui m'a demandé d'emporter le tout à Londres. Ce n'était pas à moi.

D. Pelle est témoin, il déclare que vous avez pris dans un sac une chemise et une cravate. — R. Je les ai prises à cet étranger je les aurais rendues après.

D. Pelle dit que c'était à vous tous ces objets. — R. Il ne peut pas le dire, car il ne le sait pas.

D. C'était si bien à vous, qu'on vous a vu faisant emballer deux pendules que vous aviez été chercher chez Liégeois. — R. L'individu que je ne connais pas m'a dit d'envoyer les pendules à une adresse qu'il m'a indiquée.

D. Les agents, quand ils vous ont arrêté, vous ont demandé d'où elles venaient : « De mon grand-père, avez-vous répondu. — R. C'était une plaisanterie.

D. Indépendamment de ce vol, vous en avez commis beaucoup d'autres ? — R. Je n'en sais rien, c'est vous qui le dites, pourquoi ne m'accuse-t-on pas de tous les vols !

D. (à Ortiz) : Vous êtes de plus poursuivi pour détention d'une arme prohibée. — R. C'était un tout petit revolver que je me croyais le droit de porter sur moi.

Chericotti : Alors c'est tout ce dont je suis accusé ?

M. le président : Oui.

L'accusé : Alors pas d'association de malfaiteur ?

M. le président : Si.

L'accusé : Mais vous n'avez parlé de rien de cela.

M. le président : Je vous ai dit que ces vols étaient destinés à la propagande de votre association. Ils vous lient à tous les autres accusés.

Interrogatoire de Bertani

D. Vous venez de Buenos-Ayres ? — R. Je comptais faire le commerce des vins.

D. Vous vivez boulevard Brune avec la veuve Milanaccio votre maîtresse ? — R. Oui, j'y vivais de l'argent que mon père m'envoyait de Buenos-Ayres.

D. A Buenos-Ayres, vous faisiez de l'anarchie, cela résulte d'une lettre adressée à Jean Grave. — R. Je ne connais pas cette lettre ni celui qui l'a écrite. J'ai fait partie d'une association à Buenos-Ayres, pour l'étude des questions sociales, et voilà tout.

D. Etes-vous anarchiste ? — R. Si j'ai des convictions anarchistes je ne les ai jamais manifestées en France, et la loi française ne peut me condamner. Je n'ai jamais fait la moindre propagande, je suis un commerçant et voilà tout.

D. On vous accuse de vols dont le produit a été porté boulevard Brune. On a trouvé chez vous un réveille-matin en email. — R. Ortiz l'a donné à la veuve Milanaccio. Il ne m'a jamais appartenu, il était chez la veuve Milanaccio, je n'y suis pour rien.

D. On trouve chez vous un timbre pris chez un nommé Lebel. Vous dites que c'est la police qui l'a mis chez vous. — R. Je proteste que je suis étranger à ce fait. Je ne le connais pas.

D. Vous aviez sur vous un revolver et vous avez cherché à vous en servir contre les agents. — R. C'est erroné, c'était un vieux pistolet hors d'usage. J'avais sur moi des papiers, un passeport mais aucun papier anarchiste.

L'audience est suspendue pendant quelques minutes, sur la demande de l'un de Messieurs les jurés.

Interrogatoire de Liégeois

D. Vous êtes lié avec Chericotti. — D. Je le connaissais depuis dix jours à peine et je lui ai donné l'hospitalité pendant trois jours. Il a mangé chez moi.

D. Etes-vous anarchiste ? — R. Non, je ne suis pas anarchiste.

D. Vous vous déclarez antipatriote ne reconnaissant pas le cambriolage comme une action blâmable. — R. Ce n'est pas exact, j'ai dit que l'ouvrier qui a travaillé toute sa vie sans rien pouvoir amasser peut prendre où il trouve, quand il a faim. J'ai connu Chericotti dans un restaurant de Montmartre, il est venu chez moi avec une valise, me demandant de la garder ; j'ai accepté.

D. Vous ne saviez pas que c'étaient des objets volés ? — R. Je ne l'ai jamais su, je le voyais propre, rangé il m'avait plu d'abord et je lui ai rendu service.

D. Il vous encomrait d'objets. — R. Oui il m'en a apporté plusieurs et je l'ai envoyé chez Selle pour y mettre ceux qui me gênaient.

D. Mais il avait un nombre de colis inusité qui aurait dû éveiller votre attention. — R Il m'a dit que c'étaient des commissions. Je ne savais pas ce que contenait ces valises.

Chericotti : Il ne pouvait pas le savoir, puisque je ne le savais pas moi-même.

L'accusé : On m'accuse de vivre de vol et de professer le cosmopolitisme. Depuis mon retour du service militaire j'ai fait quatre patrons dans Paris et je travaille tous les jours. Toutes accusations ne reposent sur rien.

Interrogatoire de la femme Milanaccio

D. Votre mari est décédé en juillet 1893. Vous vivez avec Bertani depuis ce moment. — R. Oui, monsieur.

D. On a trouvé chez vous des objets provenant de vol, une pince à sucre, un réveille appartenant à M. Damenez. — R. Ces objets n'avaient pas de valeur, je les aurais mis sans cela au Mont-de-Piété.

D. Devant le commissaire de police, vous dites que cela venait de votre mari. — R. Tout cela n'est pas vrai ; le réveille vient d'une maîtresse d'Ortiz.

D. La femme Cazal ? — R. Non pas, ce n'est pas celle-là.

D. Dans l'instruction, vous dites le contraire. — R. J'étais si émue que j'ai dit que c'était elle, parce que c'était une maîtresse d'Ortiz, mais je ne l'ai pas reconnue. C'est une maîtresse d'Ortiz qui m'a remis ces objets, mais pas celle-là.

D. Vous avez déclaré que Ortiz vous avait donné une malle et une valise que vous avez emportées. — R. Jamais une malle, mais une simple valise.

D. Où avez-vous porté ces objets ? — R. Je ne sais pas, Ortiz m'a remis l'adresse écrite, je l'ai remise au cocher et je ne me rappelle rien.

D. Vous avez vu la rue, le numéro ? — R. Non ; une personne m'attendait à la porte je lui ai remis l'objet et voilà tout.

Interrogatoire de la fille Cazal

D. Vous avez vécu avec Ortiz ? — R. Depuis un an je ne vis plus avec lui.

D. Vous connaissiez ses amis ? — R. J'ai connu Mme Schoupe que j'ai aidée à déménager. Elle voulait quitter son amant qui la frappait.

D. Une plainte a été déposée par celui-ci, et vous êtes partie. — R. Je l'ai emmenée en Auvergne pour éviter les violences de son amant.

D. Vous êtes allée à Londres avec Ortiz ? — R. Oui, Monsieur.

D. On vous accuse d'avoir recélé un réveille-matin que vous auriez donné à la veuve Milanaccio ? — R. Je n'ai rien reçu, jamais, et je n'ai rien donné à la veuve Milanaccio.

Interrogatoire de la femme Chericotti

D. On vous accuse de complicité dans ces différents vols. Vous êtes allée à Londres ? — R. Lors de l'expulsion de mon mari.

D. Vous êtes venue à Paris plusieurs fois. — R. Au mois de janvier, et je suis restée trois semaines ; puis je suis revenue quand on m'a arrêtée. J'étais venue près de mon mari pour le voir.

D. On a trouvé sur vous des objets nombreux, de valeur, une broche en diamant. — R. C'est du verre ; elle vaut vingt-cinq sous, je l'ai achetée à Londres.

On montre aux jurés la broche en question.

D. On retrouve sur vous une chaîne d'or. — R. Mon mari me l'a donnée le jour de mon arrivée à Paris, je pensais qu'il pouvait me l'avoir achetée, nous avions fait longtemps le commerce de volailles et nous avions des économies.

Interrogatoire de la femme Belotti

D. Vous avez été, avec la femme Milanaccio, porter des objets recelés. — R. Je n'ai rien fait, je ne connais rien.

D. Où avez-vous porté ce sac avec la femme Milanaccio. — R. Je ne sais pas, je venais de perdre ma fille, j'étais très émue, je n'ai pas fait attention.

Maître Blondont : A quelle date ? — R. Je ne sais pas.

Interrogatoire de Belotti

D. Vous êtes sourd ?

Femme Belotti : Je pourrais répondre pour lui,

Me Paris : C'est un homme d'action ! sourd infirme et ne comprenant pas le français.

On fait approcher Belotti jusque devant la Cour. Il s'avance en boitant, l'air ahuri.

D. On vous reproche votre intimité avec Bertani, et la veuve Milanaccio. — R. Elle nous avait rendu service.

D. On vous accuse de complicité des recels accomplis dans la maison du boulevard Brune. — R. Je ne sais pas.

Belotti regagne sa place.

Il est procédé à l'audition des témoins.

Audition des témoins

Flandrin, juge honoraire, demeurant à Abbeville : J'habite à Abbeville une maison qui touche à la prison. Mon coffre-fort est dans ma chambre à coucher, dans une armoire. En 1892, je suis allé à Saint-Valery voir mes enfants, deux jours après mon départ mon beau-frère m'a écrit que j'avais été dévalisé. On avait en effet tout visité et dévalisé. Le coffre-fort avait été brisé en vingt morceaux. On a tout pillé, des bijoux, des pièces d'or de mariage, des valeurs. Dans notre précipitation nous avons fait des erreurs, et dans mes oppositions j'ai omis des valeurs que les voleurs ont touchées. Toutes les valeurs étrangères ont été perdues. La loi de 1872 n'étant pas applicable, c'est regrettable, il y aurait là une modification utile à introduire à la loi. J'ai été sur le point de retrouver certaines d'entre elles en Angleterre. On me les a offertes contre une somme d'argent que le recéleur demandait, mais il voulut être payé tout d'abord et cette proposition n'a pas eu de suite.

D. A combien évaluez-vous la perte ? — R. A une trentaine de mille francs.

Manheim (Simon), quarante-cinq ans, banquier, détenu à Mazas : Vers la fin d'août, un nommé Crispin remit à mon employé un paquet de titres à vendre au porteur. Il en remit un autre paquet qu'on lui rendit, ne pouvant pas les vendre ; il me déclara qu'il les vendrait à Londres. J'allais avec lui et m'apercevant que ces titres étaient d'origine suspecte, je refusai de m'en occuper. Un dimanche matin, je déjeunais, le porteur de titres revint me parler. Je lui déclarai que je ne voulais plus faire l'affaire. Un individu me conseilla de m'en aller et je reçus en effet une lettre de menaces m'engageant à ne pas parler.

D. Vous avez reconnu Ortiz comme l'un de ceux qui vous ont proposé ce marché ? — R. Parfaitement.

D. Le reconnaissez-vous ici ? — R. Complètement.

Ortiz : C'est faux, absolument faux, je proteste contre cette déclaration.

Le témoin : Je persiste absolument.

Lebas (Auguste), cafetier à la Rivière-Saint-Sauveur : J'ai eu comme pensionnaire vers la fin de décembre un M. Jean Nicole et un M. Philpott et ensuite un nommé Alexandre Martin qui est parti le 23 décembre. Les autres sont partis le 4 de janvier, disant qu'ils allaient à Londres par Dieppe ; depuis je ne les ai plus revus.

D. Nicole se disait ingénieur anglais et Philpott un riche Anglais ? — R. Oui. Ils voulaient acheter une usine des environs de Ficquefleur ; je les ai mis en rapport avec le maire de La Rivière-Saint-Sauveur qui leur a proposé autre chose. Ils ont été ensemble voir une usine, et ont fait des plans.

D. Vous avez reconnu Nicole ? — R. Oui, parfaitement.

D. (montrant Ortiz) : Le reconnaissez-vous ? — R. Oui, Monsieur le président.

Ortiz (au témoin) : Vous vous trompez.

Le témoin : Je le reconnais parfaitement.

Maître Lagasse : Comment était vêtu Ortiz ?

Le témoin : Quelque chose comme ce qu'il a là, mais je le reconnais parfaitement.

Maître Lagasse : Comment portait-il la barbe ?

Le témoin : Je reconnais parfaitement l'accusé.

On fait passer au témoin une photographie d'Emile Henry.

Le témoin : C'est Philpott, je le reconnais parfaitement.

Michel (Arsène), maire de la Rivière-St-Sauveur : Vers la fin de décembre 1892, j'ai été mis en rapport avec deux étrangers qui voulaient établir une usine. Je les ai vus chez le restaurateur, puis une fois chez moi ; j'ai reconnu dans un nommé Ortiz l'un des étrangers qui disait se nommer Nicole, et l'autre qui disait se nommer Philpott, était Emile Henry.

D. (montrant Ortiz) : Est-ce Nicole qui est-là ? — R. J'affirme que c'est lui.

Ortiz : C'est une erreur (murmure dans l'auditoire).

Ortiz : Ces exclamations sont inconcevables. — R. J'affirme que c'est Nicole.

On passe au témoin la photographie d'Emile Henry.

Le témoin : Je reconnais parfaitement Philpott, que j'ai vu, du reste, chez le juge d'instruction.

Lepelletier (Louis), cafetier à Ficquefleur : MM. Nicole et Philpott sont venus chez nous ; ils sont venus à la messe, le Jour de l'An ; nous avons bu ensemble et je leur ai prêté une paire de guides parce qu'ils avaient cassé les leurs. Ils sont repartis pour Saint-Sauveur. Ils parlaient d'acheter une usine et m'offraient de faire les charrois.

D. Vous habitez en face de chez Mme Postel ? — R. En face. Ces messieurs venaient presque tous les jours, et, de chez moi, on peut parfaitement voir la maison de Mme Postel. J'ai vu que Nicole avait une dent de moins à droite.

D. (Montrant Ortiz) : Reconnaissez-vous Ortiz ? — R. Parfaitement, oh parfaitement !

Ortiz : C'est impossible cette déclaration est dictée par celle du maire.

On montre au témoin la photographie de Emile Henry que le témoin reconnaît parfaitement comme étant Philpott.

Femme Postel (Léontine), demeurant à Ficquefleur : Il est entré deux individus masqués qui m'ont demandé de l'argent, je leur ai donné mes clefs, ils ont pris des récépissés de valeur et de l'argent ; il m'ont ligotée et sont partis.

D. A quelle heure ? — R. Environ deux heures du matin.

D. Combien étaient-ils ? — R. Ils étaient quatre en tout ; deux chez moi, un chez ma mère et un dehors. Ils avaient des masques noirs. L'un avait un stylet dans sa manche.

D. Ils vous ont pris un récépissé de 700,000 francs de valeurs. — R. C'est exact. Ils ont pris aussi des billets de banque.

D. Quand sont-ils partis. — R. A quatre heures du matin.

D. N'avez-vous pas reçu une lettre ? — R. J'ai reçu une lettre me réclamant 30,000 francs et me renvoyant le récépissé des valeurs ; on me menaçait si je ne m'exécutais pas.

D. Quelle est la distance entre Honfleur et Ficquefleur ? — R. Cinq kilomètres.

D. Et entre la Rivière-Saint-Sauveur et Ficquefleur ? — R. Environ deux kilomètres.

Racquot (Arthur) à Honfleur : J'ai vu quatre messieurs qui faisaient une partie de billard la veille du vol, à Honfleur, ils sont restés jusqu'à onze heures.

On passe la photographie d'Emile Henry au témoin.

Le témoin : Je reconnais parfaitement sur cette photographie, l'un des messieurs que j'ai vus le 7 janvier.

D. (Montrant Ortiz) : Reconnaissez-vous Ortiz ? — R. Je ne le reconnais pas.

M. l'avocat général donne lecture des dépositions de plusieurs personnes qui n'ont pas reconnu Ortiz.

Girou (Hippolyte), demeurant à Aubervilliers : J'ai connu M. Cazal.

D. Cazal, c'est Ortiz ? — R. Oui, Monsieur. Un jour il m'a dit que son oncle lui avait donné des fusils, qu'il avait besoin d'argent, et me demandait 200 fr, me proposant de me laisser les fusils en gage. Je les ai donnés et il m'a remis les fusils.

Ortiz : Je ne me suis jamais appelé Cazal.

D. (au témoin) : Mais vous reconnaissez Ortiz ? — R. C'est bien lui que j'appelais Cazal parce que sa dame que je croyais sa femme s'appelait ainsi.

Ortiz : Je n'ai jamais parlé d'un oncle, ce serait ridicule.

Le témoin : Si, on m'a parlé d'un oncle et j'ai donné les 200 francs.

M^e Paris : C'est un nommé Molinet qui est venu apporter les fusils ? — R. Oui, il avait un accent étranger.

Un juré : Le témoin croyait-il que le fusil appartenait à l'oncle ou à l'accusé ? — R. Je croyais rendre service à M. Cazal, qui n'a pas l'air d'un malhonnête homme.

Maillard : J'ai connu Ortiz chez M. Dupuy, nous avons dîné l'un chez l'autre. Je l'ai vu en 1892 et ensuite en 1893. Il m'a dit être dans le besoin, l'ai engagé à dîner chez moi. Il est parti, puis est revenu de Normandie avec une bicyclette. Nous nous sommes fâchés et je ne l'ai plus revu.

D. Vous avez été à la chasse avec Ortiz et Girou. — R. C'est exact, Ortiz connaissait Girou.

Maître Paris : Connaissiez-vous Molinet ? — R. Je ne le connais pas.

Robyns (Emile), commerçant : J'ai été dans le mois de janvier, chasser avec Maillard et là était Ortiz qui avait un autre nom.

Ortiz : Nous n'avions pas d'armes ? — R. Non, nous avons chassé au furet.

Ortiz : Le furet est un petit animal.

D. C'est bien, asseyez-vous.

Charlier, boulevard Brune, 1 : Il y avait chez nous Bertani, Laurent, Mme Belotti et son fils et la veuve Milanaccio.

D. Se voyaient-ils entre eux ? — R. Mme Belotti voyait Mme Milanaccio.

D. Ortiz venait souvent ? — R. Très souvent. Il a passé une quinzaine, je crois qu'il couchait chez Bertani.

D. N'ont-ils pas disparu à un moment donné ? — R. Bertani est allé à Saint-Denis chercher sa correspondance chez des amis.

D. La veuve Milanaccio et la veuve Belotti sont-elles sorties avec une malle et un sac de voyage ? — R. Oui, elles ont pris une voiture.

D. Est-ce que Laurent-Chericotti connaissait Ortiz ? — R. Je crois, mais très peu.

D. (Montrant Chericotti). Est-ce votre locataire ? — R. C'est M. Laurent.

Chericotti : Je n'ai jamais resté là.

Bertani : Que Mme Charlier dise ce qu'elle pense de moi ? Le témoin : Il ne faisait jamais de bruit.

Un juré : Madame reconnaît-elle Chericotti à son accent ? — R. Pour moi, c'est M. Laurent ; il avait un accent comme lui. Chericotti (parlant avec son accent italien prononcé) : Il avait le même accent que moi, Laurent ?

Le témoin : Pour moi c'est Laurent.

Liegeois : Le témoin me reconnaît-il ?

Le témoin : Non, je ne l'ai jamais vu.

Charlier (Frédéric), peintre : J'ai été arrêté puis relâché, et certains locataires de la maison où je suis principal locataire ont été gardés. J'avais comme locataire Laurent, la femme Milanaccio, la veuve Belotti et son fils.

D. Connaissiez-vous Ortiz ? — R. Il venait quelquefois chez Bertani.

D. Connaissiez-vous Ortiz ? — R. Certainement.

D. (montrant Ortiz) : Est-ce bien lui qui est là ? — R. C'est bien lui.

D. (montrant Chericotti) : Est-ce bien lui Laurent ? — R. Pour moi c'est bien lui.

Selle (Louis), cordonnier, boulevard Rochechouart : Le 17 mars Liégeois m'a demandé de recevoir des valises. Il me les a apportées le soir, le lendemain il est revenu en apporter deux avec Chericotti. Celui-ci m'a dit qu'il me les reprendrait bientôt.

D. N'a-t-il pas pris une chemise et une cravate dans l'une d'elles ? — R. Oui.

D. Il usait de ces valises comme si elles étaient à lui ? — R. Absolument.

D. Vous n'avez pas eu de soupçons. — R. Quand il a eu extrait deux pendules d'une des valises, j'ai commencé à avoir quelques doutes.

Chericotti : Je n'ai jamais dit que ces valises étaient à moi ? Le témoin : J'avais la conviction que les valises lui appartenaient.

Femme Kloch (Marie) : J'ai habité boulevard Brune, 1. D. Les locataires étaient bien ensemble ? — R. Oui, monsieur.

D. Est-ce que la veuve Belotti et la veuve Milanaccio n'ont pas emporté une malle et une valise ? — R. Deux sacs de voyage.

D. Elles sont rentrées sans ces objets ? — R. Oui, monsieur.

D. Est-ce que Ortiz venait souvent ? — R. Certainement, il couchait chez Chericotti.

D. (Montrant Chericotti) : Est-ce lui ? — R. C'est bien lui Laurent, il habitait au-dessous de chez moi.

Chericotti : Madame se trompe.

Le témoin : C'est bien lui.

D. (montrant Ortiz) : Le connaissez-vous ? — R. C'est bien lui Ortiz, il couchait dans l'appartement.

Maître Blondont : Quelle était la dimension de la valise emportée par la femme Milanaccio ? — R. Il y avait deux objets. D. Connaissez-vous Liégeois ? — R. Non, je ne l'ai jamais vu. Demesmay, employé de commerce : Je ne connais pas M. Ortiz. On me l'a montré, je ne l'ai pas reconnu. Je ne crois pas que c'est lui qui est venu chez Manheim, celui qui est venu était grand, élancé, mais paraissait plus brun.

Flandrin (Edmond), marchand de meubles : Je sais que mon père a été volé et qu'il perdra une centaine de mille francs. Je ne connais aucun des voleurs ni aucune circonstance du vol.

Après cette déposition, l'audience est levée et renvoyée à demain. Il est six heures dix minutes.



*Bibliothèque
anarchiste*

La Gazette des tribunaux
Le procès des Trente dans la *Gazette des tribunaux*
6 août 1894

extrait le 15 septembre 2026 de l'*ENAP*, tiré de plusieurs numéros s'étendant du 6 au 8
août 1894.

bibliotheque-anarchiste.com